

Date et lieu

Vendredi 22 novembre 2024
de 09h00 à 17h00
Espace Saint Martin,
199 bis rue Saint-Martin, 75003 Paris

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

Public concerné

Notaires et collaborateurs.

Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 400€ HT soit 480€ TTC

Modalités et délais d'accès

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

Moyens techniques

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagné d'un support numérique.

Méthode d'évaluation

Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen d'ateliers pratiques, d'études de cas et de mises en situation.

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : formation.csn@notaires.fr ou par téléphone au 01.44.90.30.54

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les différents régimes d'exonération ou de report d'imposition en matière de plus-values professionnelles
- Savoir appliquer les régimes de faveur en matière de plus-values professionnelles
- Connaître les difficultés inhérentes aux biens migrants
- Résoudre des cas pratiques relatifs aux plus-values

Contenu

Les régimes de faveur applicables en matière de plus-values professionnelles :

- **Les régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles**
 - La cession d'éléments d'actifs
 - La cession de titres sociaux

- **Les régimes de report d'imposition en matière de plus-values professionnelles**

La fameuse théorie des biens migrants :

- **Les différentes situations**
- **La mise en application (cas pratiques)**

Pédagogie

Alexandra ARNAUD EMERY,

Docteur en droit, diplômée notaire et consultante au CRIDON Nord-Est

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 